Bulletin

Santé publique France

Arboviroses - Hexagone

Semaine 22-2025. Date de publication : 28 mai 2025

ÉDITION NATIONALE

Bilan de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale du 1er mai au 27 mai 2025

La surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika est basée sur la déclaration obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique vecteur *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1er mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Du 1er janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

Points clés de la semaine 22-2025

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Aucun cas autochtone n'a été identifié en France hexagonale.

Cas importés

Depuis le 1er mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 27 mai 2025, ont été identifiés :

- 237 cas importés de **dengue** (n= 210 dans les départements colonisés par *Aedes albopictus*).
- 341 cas importés de **chikungunya** (n=321 dans les départements colonisés par *Aedes albopictus*). A noter l'identification de 6 cas importés de Madagascar, signant la transmission de chikungunya dans ce pays.
- 1 cas importés de **Zika** (n=1 dans les départements colonisés par *Aedes albopictus*).

Chikungunya, dengue et Zika

Episodes de transmission autochtone

Aucun épisode de transmission autochtone n'a été identifié en France hexagonale.

Cas importés du 1er mai au 27 mai

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 341 cas de chikungunya, 237 cas de dengue et 1 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1er et le 27 mai 2025.

Tableau 1 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 27/05/2025)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	63	47	0
Bourgogne-Franche-Comté	16	5	0
Bretagne	14	5	0
Centre-Val de Loire	5	4	0
Corse	1	0	0
Grand Est	7	3	0
Hauts-de-France	11	21	0
Ile-de-France	46	43	0
Normandie	9	13	0
Nouvelle-Aquitaine	66	37	0
Occitanie	48	34	0
Pays de la Loire	28	8	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27	17	1
Total	341	237	1

Tableau 2 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 27/05/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	93
MARTINIQUE	64
POLYNESIE FRANÇAISE	39
THAILANDE	10
INDONESIE	6
CÔTE D'IVOIRE	5
GUYANE FRANÇAISE	4
BRESIL	2
CAMEROUN	2
LA REUNION	2
PHILIPPINES	2
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
CAMBODGE	1
CAP-VERT	1
COMORES	1
CUBA	1
MALDIVES	1
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	1
SRI LANKA	1
Total	237

Tableau 3 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 27/05/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	310
MAURICE	18
MADAGASCAR	6
MAYOTTE	5

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
INDONESIE	1
SRI LANKA	1
Total	341

Tableau 4 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 27/05/2025)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
THAILANDE	1
Total	1

Dispositif de surveillance

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur la déclaration obligatoire (DO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1er mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

Situation en Europe

Dengue : Episodes de transmission autochtone en Europe (ECDC)

Chikungunya : Episodes de transmission autochtone en Europe (ECDC)

Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus et les ARS.

Pour en savoir plus

Site du CNR des arbovirus

Site de Santé publique France : chikungunya, dengue, Zika

Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

Pour nous citer : Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 28/05/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

Directrice de publication : Caroline SEMAILLE

Dépôt légal : 28 mai 2025

Contact : presse@santepubliquefrance.fr